

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Ouverture et ajustements de crédits – Décision modificative n°3

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2016 pour le budget principal et le budget annexe de l'auditorium.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

1 - Ouverture et ajustements de crédits au Budget principal

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
13 Subventions d'investissement	1328	Subv. d'équip. non transférables - autres	21 945,00
23 Immobilisations en cours	2313	Constructions	-9 945,00
20 Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	-12 000,00
Total dépenses réelles			0,00
Total dépenses d'investissement			0,00

En mouvements réels, 21 945 € sont prévus en dépenses d'investissement au chapitre 13, *nature 1328* :

- d'une part, pour permettre le remboursement d'une avance de subvention d'un montant de 21 375 €, perçue par la Ville en 2013 dans le cadre du projet MOBIGO visant le déploiement de services mobiles sans contact NFC. La maîtrise d'ouvrage de ce projet relevant désormais de la compétence du Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine, il convient de rembourser la somme de 21 375€ à l'organisme BPI, attributaire de la subvention.

- d'autre part, pour réduire un titre de recette émis sur exercice antérieur de 570 € concernant des travaux de réfection de trottoirs imputés sur un tiers erroné.

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la réduction des crédits suivants :

- diminution de - 12 000 € des crédits budgétés au chapitre 20, *nature 2031*, correspondants aux crédits d'études afférents au projet Mobigo, l'opération étant désormais conduite par le Grand Dijon.

- réduction de - 9 375 € des crédits ouverts au chapitre 23, *nature 2313*, qui ne seront pas consommés sur l'exercice 2016.

2 - Ouverture et ajustements de crédits au Budget annexe de l'Auditorium

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
74 Dotations et participations	74741	Communes membres du GFP	307 870,00
Total dépenses réelles			307 870,00
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>			<i>307 870,00</i>
Total dépenses d'ordre			307 870,00
Total recettes de fonctionnement			307 870,00

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	307 870,00
Total dépenses réelles			307 870,00
Total dépenses d'investissement			307 870,00
<i>021 - Virement de la section d'exploitation</i>			<i>307 870,00</i>
Total recettes d'ordre			307 870,00
Total recettes d'investissement			307 870,00

Dans le cadre de la clôture programmée du Budget annexe de l'Auditorium au 31 décembre 2016, il convient de passer les écritures suivantes permettant la reprise des comptes de bilan du budget annexe au budget principal :

307 870 € sont inscrits au compte 1068 - *excédents de fonctionnement capitalisés*, pour solder le compte non budgétaire 1069 - *reprise 1997 sur excédents capitalisés*, qui avait été créé en 1997 pour permettre une transition entre la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 et les instructions budgétaires et comptables précédentes (le crédit du compte 1069 permettait alors d'éviter que la mise en place de la procédure de rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice).

L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 307 870 € du virement entre les sections.

L'équilibre global de la présente décision modificative du Budget annexe de l'Auditorium est assuré par une majoration de 307 870 € de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (chapitre 74, compte 74741).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1 - décider les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°3;
- 2 - autoriser le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13